

# VOTRE LICENCE FFT 2012 PAR E-MAIL, SMS OU MMS. QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

## Vous êtes déjà licencié

- Vous avez déjà un compte dans l'**Espace du licencié** : mettez à jour, si nécessaire, votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone mobile pour recevoir votre attestation de licence 2012.
- Vous n'avez pas encore de compte dans l'**Espace du licencié** : connectez-vous sur [www.fft.fr](http://www.fft.fr), **Espace du licencié**, munissez-vous de votre numéro de licence (présent sur votre attestation 2011), de votre adresse e-mail et indiquez votre numéro de téléphone mobile.

Vous pouvez aussi communiquer votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone mobile à votre club.

[www.fft.fr](http://www.fft.fr) : Espace du licencié

MISE À JOUR  
DES COORDONNÉES

ÉDITION DE L'ATTESTATION  
DE LICENCE

DEMANDE D'ENVOI  
DE L'ATTESTATION PAR MMS

Découvrez tous les autres services

## Vous êtes un nouveau licencié

- Communiquez votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone mobile à votre club pour recevoir votre attestation de licence 2012.
- Vous pourrez ensuite créer un compte dans l'**Espace du licencié** sur [www.fft.fr](http://www.fft.fr) en vous munissant de votre numéro de licence présent sur l'attestation et de votre adresse e-mail. Il vous sera alors possible à tout moment d'éditer l'attestation de licence 2012, de mettre à jour vos coordonnées et de recevoir les informations de la FFT.

**Attestation de licence 2012**

DUPONT Emilie  
1246789 A  
F 17/18 ans (1992) O 30/3 (NC)  
Rue Pasteur  
75001 Paris  
TENNIS CLUB  
75 01 0010  
Attestation délivrée le 14/12/2009 à 10:04

Valable jusqu'au 30/09/2012  
Le club FFT de la commune de la commune qui délivre ce certificat est affilié à la FFT  
ou à la FFT subordonnée au département de la Seine-Saint-Denis (93).

**GENERAL** Contrat d'assurance AL 186 177  
Solution *Comme*  
En tant que licencié à la FFT, vous bénéficiez en cas d'accident corporel survenu lors de la pratique du tennis, d'une garantie de base. Celle-ci, dans les limites, est complétée de garanties complémentaires.  
Toutes les informations relatives à ce contrat d'assurance et aux garanties complémentaires figurent sur :  
- la notice relative à la FFT (www.fft.fr) ;  
- l'affiche présentée dans le club ;  
- votre téléphone à 11 23, ou à 11 23 000 000 466.  
En cas d'accident, vous devez remplir le formulaire de déclaration disponible dans votre club ou sur le site Internet [www.fft.fr](http://www.fft.fr) et l'envoyer à : A.I.A.C. - 14, rue de Clotilde - 75311 Paris Cedex 03.

**Informations sur le certificat médical**  
La délivrance ou le renouvellement annuel de la licence FFT pour la pratique du tennis sont subordonnés à la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis, y compris en compétition. La participation à une compétition officielle est subordonnée à la production d'un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition (C.M.A.N.C.P.T.C.). La licence devra présenter ce certificat ou sa copie au juge-arbitre de l'épreuve à laquelle il participe. Ce certificat est valable pendant un an à dater du jour où il a été délivré par un médecin de choix du licencié. Il doit être rédigé en français. Les parties des catégories 11-12 ans et 13-14 ans destinées à participer aux épreuves individuelles seniors doivent présenter au juge-arbitre un certificat de surcroisement délivré par un médecin de la FFT.  
Articles 22, 29, 29 et 30 bis des règlements sportifs de la FFT.

ATTESTATION DE LICENCE

2012

Le tennis,  
un sport  
réservé à  
TOUS



ENVOI

à partir de fin octobre 2011  
après enregistrement  
par votre club.

Collecte indispensable  
de votre e-mail ou de votre  
numéro de téléphone.

Licencié(e) FFT